

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAHONTAN DU 21 MAI 2025

Le 21 mai 2025, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAHONTAN s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire en date du 4 avril 2025 et sous la présidence de Patrice LALANNE, Maire de LAHONTAN.

Présents : BONNAN Christian, DARDERES Paul, MASMONTET Jean, CHAUVEAU Jean-Baptiste, GAUYACQ, Jean-Paul, SARREMIA Carine, DESCLAUX Amandine, PEREUILH Martine, CHIRIAUX Allisson, TISSIER Fabienne, MEYER Véronique

Absents : DESTANDAU Stéphanie, URRUTIBEHETY Baptiste

Secrétaire de séance : M. MASMONTET Jean

Le quorum étant atteint, le Président propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la communauté de communes du Béarn des Gaves
- Devenir du bâtiment de la Poste
- Demande de subvention Fond Vert pour les travaux d'aménagement de la place
- Questions diverses

0. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 9 avril 2025.

21052025-1 : Transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la communauté de communes du Béarn des Gaves

Point n'ayant pas donné lieu à délibération : Devenir du bâtiment la Poste

Il est une nouvelle fois discuté du devenir du bâtiment situé 19 rue du coud de Peyret ayant abrité les locaux de la Poste et vacant depuis de nombreuses années.

Ce bâtiment avec un étage et des combles comporte une partie habitation et une partie local pour une surface de 286 m². A l'arrière s'étend sur près de 45 mètres un jardin étroit de 9 mètres de largeur environ.

Ce bâtiment a été mis en vente il y a une quinzaine d'années sans acquéreur.

Une nouvelle estimation a été demandée à deux agences allant de 70 000 € à 100 000 €.

Le problème de stationnement dans la rue est soulevé notamment pour le dépôt des enfants à l'école. Si le bâtiment était vendu pour faire du locatif cela créerait des problèmes de stationnement en sus.

Il est proposé une démolition de la maison pour faire du parking. Le Maire rappelle alors que la largeur du terrain est insuffisante ou seulement la possibilité de faire quelques places sur le devant.

Des travaux d'aménagement de la place de l'église sont également prévus à court terme pour pallier le problème de stationnement aux abords de l'école.

Il est également proposé de conserver le bâtiment pour d'éventuels besoins de l'école si le nombre d'enfants continuait à augmenter ce à quoi il est répondu en majorité qu'il y a tout un étage disponible à l'école pour des aménagements futurs et que le nombre d'enfants n'est pas amené à augmenter de manière excessive.

A l'issue des débats aucune majorité n'apparaît pour décider de la mise en vente du bâtiment, les avis étant vraiment partagés. Le sujet sera discuté ultérieurement après l'étude de l'aménagement du stationnement autour de l'église.

21052025-2 : demande subvention Fond Vert pour les travaux d'aménagement de la place

Le Maire rappelle que le projet de réfection de la place devant la mairie est en cours d'étude et que les travaux ne débuteront que si des subventions sont octroyées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne à la commune pour refaire d'abord les réseaux sous la place.

Le Maire fait lecture du courrier transmis par la CCBG il y a 1 mois à l'Agence de l'eau pour demander une dérogation au règlement applicable depuis le 1^{er} janvier 2025 qui modifie les critères d'attribution de subventions. En effet plusieurs communes dont LAHONTAN ont suivi les conseils de l'Agence de l'Eau et du Département de réaliser au préalable un schéma directeur d'assainissement mais cela a entraîné le recul du démarrage des travaux qui auraient dû être lancés en 2025.

Une demande de subvention DETR a été faite en janvier 2025 sur la base de 520 241 € HT (travaux et maîtrise d'œuvre). Ce type de travaux ne correspondant pas aux critères d'éligibilité de la DETR, la Préfecture nous a dirigé vers une demande de fond vert.

L'étude ayant été approfondie depuis janvier avec le maître d'œuvre (APGL), le montant total serait actuellement ramené avant consultation des entreprises à 437 276 € HT.

La part de ce montant éligible au fond vert s'élève à 166 606 € HT.

Il était également prévu de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Béarn Gaves mais celle-ci a gelé ses aides pour cette année tout comme le pour le conseil départemental.

Ainsi le conseil municipal valide la demande de fond vert selon le plan de financement ci-dessous :

MONTANT SUBVENTIONNABLE DU PROJET	MONTANT HT EN €
Montant de subvention FOND VERT (80%)	133 284.80
Part du porteur de projet (autofinancement 20%)	303 991.20
T O T A L	437 276

Questions diverses :

- Le Maire fait lecture du courrier d'un riverain concernant la sécurité routière rue du Gave dans le tournant de l'église et de la vitesse excessive notamment des parents après avoir déposé les enfants à l'école. Cette rue en sens unique est également régulièrement empruntée à contre sens. Tout cela est dangereux notamment pour les enfants qui viennent à pied à l'école. Il est demandé une prise de mesures préventives pour assurer la sécurité, aménagements routiers ou de rappels à la vigilance.
Le conseil envisage la limitation de la vitesse à 30km/h et les possibilités de réduction de la vitesse seront étudiées lors du projet d'aménagement de la place de l'église.
- Il est rapporté la traversée du village tous les jours d'une voiture noire à vive allure matin et soir. Une enquête sera menée pour intercepter ce conducteur et le rappeler à l'ordre.
- Il est décidé d'installer un gabarit au chemin Bie de Guimoun afin d'empêcher les camionnettes de passer le long de la salle des associations et d'arracher la gouttière à maintes reprises.
- Il est rappelé que la subvention au club de foot est mise en suspens dans l'attente de l'Assemblée Générale des Jeunes d'Abet afin de connaître les modalités de fusion du club avec Baigts-de-Béarn et Bérenx.
- Le Maire apporte que les travaux de réfection de l'assainissement aux WC d'Abet sont en cours avec une nouvelle fosse septique. Un devis sera demandé pour l'éclairage. L'entreprise LAPEYRE effectuant les travaux a malencontreusement accroché le mur et le portail de l'AVE MARIA et procède à leur réparation.
- Une famille souhaiterait un caveau au columbarium mais pas au sol tel qu'il a été conçu dans le cimetière mais en hauteur dans des casiers. Au vu de l'expansion de ce mode d'inhumations, il est envisagé d'agrandir le columbarium. Des devis seront demandés en étudiant l'implantation de caveaux hors sol.
Il est précisé que le platane dont les feuilles ne cessent de tomber sur les caveaux et le jardin du souvenir sera prochainement coupé.
- Le lieu d'implantation de la bâche incendie est remis en cause, l'association diocésaine n'étant pas d'accord sur l'endroit prévu à l'issue de la réunion avec les pompiers et monsieur le curé.
- Il est discuté du stationnement au lac de certains camping-cars à plus ou moins longue échéance. Il est d'abord proposé de légiférer pour instaurer des horaires de stationnement mais il semblerait que ce soient plutôt des saisonniers. Ne serait-il pas opportun de créer une aire de stationnement pour les accompagner car ils viennent travailler chez plusieurs agriculteurs de la commune.
- Les pompiers ont été sollicités il y a quelques mois pour prévoir une formation au défibrillateur et aux premiers gestes de secours. Des dates de formations vont leur être demandées et proposées aux habitants qui souhaiteraient être formés en sus du personnel communal. La Croix-Rouge intervenant également dans ce domaine pourra aussi être sollicitée.

